Martigny, mercredi 29 avril 1931. — *7me année* — No 51.

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS

Paraissant à MARTIGNY les lundi, mercredi et vendredi

ABONNEMENTS :
SUISSE : Un an . . . fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel" fr. 12.50
ÉTRANGER : Un an . . fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel" fr. 21.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)
Compte de Chèques postaux : II c. 58
Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse

RÉDACTION, ADMINISTRATION ET ANNONCES :
Avenue de la Gare **MARTIGNY** Avenue des Acacias
TÉLÉPHONES : Administration et Annonces N° 2.52, Rédaction N° 31

ANNONCES :
Canton . . . 8 ct.
Suisse . . . 12 ct. } le mm.-ligne ou son espace
Etranger . . 15 ct.
RÉCLAMES :
Canton . . . 20 ct.
Suisse . . . 30 ct. } le mm.-ligne ou son espace
Etranger . . 45 ct.
Compte de Chèques postaux II c. 500

Régie des Annonces : ORELL FUSSLI-ANNONCES, Martigny, Sion, Vevey, Lausanne, Genève, Neuchâtel, Zurich, Aarau, Bâle, Berne, etc., etc.

Après le Congrès

Contrairement aux prévisions, et aux vœux sans doute, de certains de nos adversaires de droite, qui voyaient déjà notre parti divisé, affaibli, sans force et qui se réjouissaient en songeant au moment où ils pourraient se précipiter à la curée, le Congrès du parti radical suisse, qui s'est tenu dimanche à Olten, a été une magnifique affirmation de notre volonté d'union pour la réalisation des tâches, d'ordre social principalement, qui s'imposent.

Certes, on ne pouvait attendre des radicaux vaudois qu'ils vinssent à Olten comme ils viendraient à Canossa, en affirmant leur désir de voir se réaliser l'unification du droit pénal. C'eût été une volte-face que le peuple vaudois aurait eu quelque peine à comprendre, après tant de déclarations d'un fédéralisme ombrageux et hostile à toute tentative de centralisation dans ce domaine. La délégation vaudoise a donc fait inscrire des réserves au protocole en ce qui concerne cette unification.

Pour le surplus, l'unanimité s'est faite sans grande discussion sur tous les points du programme. Nos adversaires en seront donc pour leurs frais d'imagination. Ils ne nous trouveront divisés, ni sur la question de la défense nationale, ni sur la question des assurances sociales, comme ils l'escomptaient.

C'est avec le sentiment de sa force que le parti radical va au-devant des luttes prochaines, et avec un programme qui définit de façon claire et précise sa doctrine, qui démontre sa raison d'être, sa volonté d'action et son désir de ne pas rester stationnaire. Nous voulons aller de l'avant en tenant compte des nécessités qui se font jour et en envisageant clairement l'avenir.

Le programme élaboré ne fait aucune place aux rêves utopistes. Il n'envisage que le possible, le réalisable, comme doit l'être celui d'un parti qui est aux responsabilités et qui ne songe pas à nourrir les citoyens de promesses illusoires. Ce qui ne l'empêche pas d'être conçu dans un généreux esprit de progrès. On y tient compte largement des nécessités sociales, en envisageant nombre de mesures destinées à améliorer la situation de l'ouvrier, dans le domaine spécialement de la législation du travail. Ajoutons que le programme d'action est conforme aux principes d'un parti qui veut n'être pas un parti de classe, mais un parti populaire, national en un mot, en ce sens qu'il veut le progrès général de la nation, qu'il doit englober les citoyens de tous les milieux, de toutes les professions, de toutes les confessions et chercher à concilier des intérêts parfois divergents.

L'unité dans notre parti est plus difficile sans doute à réaliser, parce qu'elle exige des concessions mutuelles, comme en exige l'unité du pays dont notre parti est l'image fidèle. Dans ce congrès, où étaient représentées toutes les catégories de la population, industriels, commerçants, ouvriers, employeurs et employés, l'unanimité s'est faite sur un programme qui doit être celui de tous les citoyens qui ont à cœur la prospérité du pays dans la tranquillité et dans l'ordre. C'est à eux que le parti radical s'adresse. Et ils sont suffisamment nombreux pour que nous puissions aller vers l'avenir avec confiance.

* * *

Un autre objet figurait à l'ordre du jour du Congrès : l'assurance-vieillesse. M. Schoepfer, président de la commission du Conseil des Etats, était tout désigné pour traiter cette question importante. Après avoir rappelé quelle opposition sourde (ou aveugle) se fait dans certains milieux contre ce projet qui doit apporter aux vieillards, aux veuves et aux orphelins un peu plus de bien-être, il retraça le cours des délibérations au Conseil national et au Conseil des Etats. Deux petites divergences subsistent entre les deux Conseils. Elles seront sans doute tranchées à la session de juin. M. Schoepfer démontre les avantages du projet, dont les principes fondamentaux ont été maintenus au cours des délibérations, et invite le parti radical à travailler énergiquement à la réalisation de cette œuvre sociale car, dit-il, « toute initiative tendant à libérer le prochain de la nécessité et de la souffrance fait honneur à notre brave peuple suisse et à notre beau pays. »

Cette conclusion est applaudie avec enthousiasme et c'est à l'unanimité que les participants au Congrès votent la résolution proposée par le secrétaire central, M. Steinmann, et qui affirme la volonté du parti de s'employer de toutes ses forces et par tous les moyens légaux à faire accepter le projet par le peuple, en cas de referendum.

(*Réd.* Cette résolution a été publiée dans le dernier No du « Confédéré »). C'est par cette affirmation de notre désir unanime de voir réalisée cette œuvre sociale, tant combattue dans certains milieux de droite, que se termine ce Congrès, manifestation réconfortante à la veille des luttes qui se préparent. *Ern. D.*

La menace soviétique

L'esprit du bolchévisme ayant donné lieu à un échange de vues au sein du comité français d'études sociales et politiques, diverses personnalités au courant de cette question ont fait part de leur point de vue et de leur expérience. On trouvera ci-dessous quelques considérations présentées, à cette occasion, par M. Th. Aubert, président de l'Entente contre la IIIme Internationale.

Après avoir montré que l'action bolchévique est dangereuse parce qu'en général le public connaît trop mal le bolchévisme, ce qui a permis de dire à Trotzky : « Si nous sommes forts, c'est que nos ennemis ne nous comprennent pas. » M. Aubert a souligné, une fois de plus, que le bolchévisme est la négation du droit, de la patrie, de la famille, de la loi morale et de l'ordre spirituel ; que ses méthodes terroristes sont un encouragement au vol et à l'assassinat, qu'il est mû par la volonté de faire la guerre, de là une armée soviétique considérable, et que sa propagande délétère a pour champ d'action tous les pays, sans distinction.

Les offensives du bolchévisme se manifestent de bien des façons et « le dumping » soviétique ainsi que le plan quinquennal peuvent être considérés comme une offensive internationale. Il importe que chacun saisisse entièrement l'énormité de l'expérience que tente le gouvernement de l'U.R.S.S. par le plan quinquennal.

Voici le programme du plan quinquennal et de ses successeurs. L'Etat soviétique, seul entrepreneur industriel et agricole, seul commerçant, unique employeur, juge et partie dans tous les cas, maître par la G. P. U., par sa police politique, d'exploiter *ultra vires* le travail des ouvriers et des paysans, tout en les maintenant dans cette situation matérielle misérable qui est un des éléments essentiels de sa propre tyrannie, l'Etat soviétique, qui dispose d'une main-d'œuvre de 140 millions d'asservis et d'un immense pays au sol très riche, a commencé l'exécution du programme suivant :

Rendre, en l'équipant industriellement, l'U.R.S.S. entièrement indépendante de l'étranger au point de vue économique et supprimer aussi rapidement que possible toute importation de l'étranger : organiser la puissance économique de l'U.R.S.S. de telle sorte qu'étant tout entière manœuvrée par une direction unique et omnipotente, elle puisse être utilisée à l'extérieur suivant des fins politiques pour détruire, l'une après l'autre ou concurremment, l'économie des pays dits capitalistes.

On dira que c'est une impossibilité... Ce qui est certain, c'est que, malgré les échecs du plan quinquennal, ce programme causera de très grands dommages à l'économie mondiale. Il a déjà commencé à lui en causer : il lui a porté des coups sérieux au moyen du dumping, pour lequel travaillent en Russie des entreprises spécialement organisées.

C'est une erreur capitale et funeste que de juger ce qui se passe en Russie d'après les normes habituelles et traditionnelles. Le bolchévisme est, par principe, à l'opposé des habitudes d'esprit : il est déraciné de toute tradition.

En veut-on un exemple ? La détresse économique du peuple russe est indifférente au gouvernement soviétique. La grande famine de 1921 lui a montré, au contraire, que lorsque les privations atteignent un certain degré, l'homme ne pense plus qu'à trouver sa nourriture et ne songe pas à se révolter. Aussi le gouvernement n'a-t-il aucun scrupule de faire souffrir et mourir à la tâche ces 140 millions d'êtres humains qu'il domine par la faim — lui seul délivre les cartes de pain — par le multiple réseau de ses espions, par la méfiance et la terreur que ces derniers ont ancrées dans l'âme russe et enfin par la rapidité d'action des armes de guerre et des transports modernes qui permettent les répressions rapides.

C'est ainsi que l'U.R.S.S. peut vendre à l'étranger, ce qu'aucun gouvernement du monde n'oserait faire aujourd'hui, les denrées alimentaires et les objets de première nécessité dont elle prive le peuple russe.

Quant au prix de revient, il est considéré par l'organisation commerciale et industrielle de l'U.R.S.S. comme une notion purement bourgeoise dont le gouvernement soviétique se moque. Ce gouvernement dispose en fait de richesses naturelles qui ne lui ont rien coûté. Il ne paie pas ses ouvriers ou quand il les paie, c'est en papier-monnaie.

Le dumping soviétique est basé sur cette idée juste qu'en temps de crise, un surplus relativement peu important de matières premières ou de marchandises suffit pour amener des baisses de prix considérables et même catastrophiques. La manœuvre soviétique du dumping est facilitée par le fait que l'industrie soviétique, n'ayant à renter aucun capital, utilise des matières volées à leurs propriétaires, paie sa main-d'œuvre en papier-monnaie ou ne la paie pas du tout et enfin, vend ses marchandises ou matières premières à l'étranger contre du bon argent. Par conséquent, n'ayant en somme pas de prix de revient, le gouvernement soviétique peut, sauf le coût du transport, même en vendant à très bas prix, faire un certain bénéfice ou, dans tous les cas, ne rien perdre et, en même temps, causer un grave préjudice à l'économie capitaliste.

Au sujet des moyens à employer pour lutter contre les manœuvres soviétiques, M. Th. Aubert est d'avis que seul un accord international peut aboutir à une défense efficace contre le dumping. Or, c'est là une tâche qui incombe, a-t-il ajouté, en premier lieu au Bureau international du travail, car on voit sans peine la menace redoutable suspendue sur le monde ouvrier par le fait du dumping. Et pourquoi cela ? Parce que le plan quinquennal et le dumping soviétiques ont pour but de ruiner l'économie mondiale par le moyen de l'exploitation éhontée de la main-d'œuvre russe, exploitation qui est le seul moyen de concurrencer victorieusement les ouvriers des autres pays. C'est un régime de travail qui n'est pas humain et qui, par la concurrence ruineuse qu'il crée, fait obstacle à l'amélioration du sort des travailleurs dans les autres pays. L'intervention du Bureau international du travail serait donc parfaitement indiquée.

VALAIS

Décisions du Conseil d'Etat

Correction de l'Aboyeu. — Le Conseil d'Etat prend acte que le Dépt fédéral de l'Intérieur a approuvé le projet présenté par le gouvernement du canton du Valais concernant la correction de l'Aboyeu, sur le territoire de la commune de Collonges, et qu'il a mis les travaux qui y sont prévus, devisés à fr. 52.000.—, au bénéfice d'une subvention de 45 % des dépenses effectives, jusqu'au maximum de fr. 23.400.—.

Projet de loi. — Il adopte un projet de loi concernant l'attribution de la propriété des biens du domaine public et des choses sans maître.

Homologations. — Il homologue :

1. Les statuts de la société de laiterie de Fontaine-Dessous, commune de Liddes ;

2. Les statuts du consortage de bisse de Vex, tiers de Veysonnaz, de siège social à Veysonnaz ;

3. Le plan d'aménagement des forêts bourgeoisiales de Chermignon :

1. Les prescriptions concernant le ramassage de la litière dans les forêts des communes de Vernayaz, Mase, Agettes, Hérémence, Vex, Martigny-Combe et St-Martin.

Nominations. M. le juge cantonal Dr Alfred Clausen, à Brigue, est nommé membre de la commission d'examen des aspirants au barreau et au notariat, et M. le juge-instructeur Francis Burgener, à Viège, est nommé membre-suppléant.

M. Maurice Maye, d'André, à Chamoson, est nommé inspecteur du vignoble du cercle de Chamoson, en remplacement du titulaire démissionnaire.

M. Paul Borgeaud, à Muraz, est nommé inspecteur du bétail du cercle de Muraz, en remplacement de M. François Turin, démissionnaire.

M. le Dr Théo Z'Brunn, à Munster, est nommé médecin du district de Conches, et M. le Dr Fidelis Schnyder, à Brigue, médecin du district de Rarogne oriental.

Commission d'estimation du IIme Arondissement. — Sont nommés membres de la commission d'estimation du IIme Arrondissement : 3me membre : M. Lonfat Alphonse, à Finhaut ; 1er suppléant : M. Gustave Dubuis, à Sion ; 2me suppléant : M. Xavier Verner, à Naters.

Démissions. — Sont acceptées, avec remerciements pour les services rendus, les démissions sollicitées par les caporaux de gendarmerie Weissbrodt Philippe, à Gampel, et Pralong Jean-François, à Monthey.

Route Sierre-Montana, sens unique. — Le Conseil d'Etat décide d'introduire le sens unique pour la circulation des véhicules à moteur sur la route Sierre-Montana.

Nouvelles du jour

Les ministres français se sont réunis en conseil à l'Elysée, sous la présidence de M. Gaston Doumergue. Le président du conseil a fait signer un décret fixant au 13 mai la date de la convocation de l'Assemblée nationale pour l'élection du futur président de la République.

* * *

De violents incidents se sont déroulés, mardi après-midi, à la Diète saxonne, au cours de la discussion des propositions déposées par les socialistes, les communistes et les nationaux-socialistes contre l'interdiction des assemblées et des cortèges à Leipzig et Zwickau.

De nombreux députés communistes se précipitèrent contre le député national-socialiste Studentowski qui développait la proposition de son parti, lorsqu'il déclara : « tout criminel est aujourd'hui marxiste ». Des amis politiques du député national-socialiste se portèrent à son secours. De graves scènes de désordre se produisirent. L'orateur dut abandonner son pupitre et fut projeté contre la loge où se tenaient les sténographes.

Le président de la Diète fut obligé d'interrompre la séance.

* * *

Le ministre de la marine, commandant général des forces gouvernementales chargées de réprimer la révolte de Madère, a adressé aux rebelles un ultimatum leur donnant jusqu'à 17 heures pour se rendre. Ce délai expiré, les forces de l'armée et de la marine commenceront les opérations sans autre avertissement.

* * *

Lundi a été signé à Rome, entre les ministres Bottai et Mosconi, délégués du gouvernement italien, et M. Levenson, représentant commercial des Soviets, un accord relatif à la fourniture de produits italiens à la Russie.

Le communiqué explique que l'accord du 2 août 1930 étant échu, il est remplacé par la nouvelle convention, qui fixe à 350 millions de lires le montant des fournitures que l'Italie fera à la Russie pendant l'année 1931. Cette nouvelle convention est plus claire que celle du 2 août et elle définit les relations commerciales entre les deux pays.

Les tarifs ferroviaires en 1881. — La Cie du chemin de fer du Simplon prit, il y a cinquante ans, une mesure que le public accueillit avec plaisir : les billets du dimanche à prix réduits, même très réduits, puisque le rabais atteignait 65 % des prix ordinaires. Un billet du dimanche Bouveret-Brigue et retour coûtait, en IIme classe, fr. 8.— au lieu de fr. 18.70.

Reverra-t-on jamais ces billets du dimanche sur nos chemins de fer ? — Bon nombre de compagnies secondaires les ont adoptés et maintenus. Il y a bien les « billets de sports d'hiver », mais ils ne sauraient contenter tout le monde... lisons-nous dans la *Feuille d'Avis de Vevey*.

Leytron. — *Un garçonnet tombe et meurt de ses blessures.* — La famille de M. Carrupt-Michellod, à Leytron, vient d'être cruellement éprouvée. Un garçonnet de trois ans tomba il y a quelques jours, d'une plateforme d'une maison voisine. Des complications s'en suivirent et samedi il expirait.

Nous présentons à toute la famille Carrupt-Michellod l'expression de notre vive sympathie dans le malheur qui vient de la frapper.

Un cambrioleur arrêté. — La police de Montreux a surpris et arrêté en flagrant délit, au milieu de la nuit de dimanche à lundi, dans un immeuble de la rue des Alpes, au moment où il essayait d'ouvrir par effraction la porte intérieure d'un magasin de chaussures, un nommé F. V., de Martigny, né en 1909, qui a été trouvé porteur d'un trousseau complet de cambriolage.

La police de sûreté recherche si cet individu n'est pas l'auteur de nombreux méfaits commis à Montreux et dans les environs, depuis quelque temps.

On attend des explications. — Du *Briger Anzeiger :*

Il y a quelque temps, un correspondant du *Briger Anzeiger* a relevé certains faits qui se sont passés lors des travaux d'aménagement de l'Asile des vieillards à Loèche-Souste. Une réponse n'est pas intervenue. Certains bruits paraissent cependant se confirmer.

L'établissement a été construit avec des fonds publics, il est administré par des représentants des districts du Haut-Valais, c'est pourquoi le public demande des éclaircissement complets.

En confirmant et en complétant en partie ce qui a été dit, nous posons encore une fois les questions suivantes :

1. Est-il exact que le budget de fr. 250,000 a été dépassé de fr. 175,000, en sorte que les travaux de transformation s'élèvent aujourd'hui à 425,000 francs ?

2. Est-il exact que l'on n'a aujourd'hui que le décompte des travaux contrôlés par l'architecte (fr. 314 000) et que le conseil d'administration n'a reçu jusqu'à ce jour aucun renseignement sur les autres 111,000 fr. ?

3. Est-il exact que des travaux s'élevant à fr. 314,000, 61,000 fr. seulement ont été adjugés aux commerçants et artisans du Haut-Valais ?

4. Quel a été l'emploi de la somme de 111,000 fr. et combien est-il resté dans le Haut-Valais ?

5. Est-il exact que l'adjudication des travaux de maçonnerie et de menuiserie seulement a été soumise au conseil d'administration et que toutes les autres adjudications ont été faites par le président du conseil de sa propre autorité ?

6. Est-il exact que la dernière assemblée générale n'a pas approuvé les comptes soumis ? Si oui, quels en sont les motifs ?

7. Est-il exact que, malgré de généreuses donations de l'Etat et des particuliers, il résulte de ces travaux d'aménagement pour notre établissement une dette de fr. 150,000 ?

En présence de tels bruits, on comprend facilement qu'il règne une certaine indignation dans les milieux de nos industriels et commerçants et que l'on exige d'être éclairé sur tous les points.

Méfiez-vous des primes, elles coûtent souvent bien cher. — *(Corr.)* Il y a quelques jours, un voyageur d'une Maison de denrées coloniales de la Suisse allemande, n'a rien trouvé de mieux pour faire mousser les affaires, que d'offrir, pour tout achat de 100 kilos de cafés rôtis, une montre (d'une valeur de fr. 2.90 à 5.—). Nous avons eu un échantillon de ce café sous les yeux et avons pu constater que le prix était de fr. 30.— à 40.— les 100 kilos plus élevé que celui vendu par la concurrence. Inutile de dire que les personnes qui se sont laissé prendre sont nombreuses.

Comment peut-on concevoir qu'il y ait à notre époque tant de gens qui se laissent duper par des soi-disant commerçants qui ne le sont que de nom et qu'on pourrait appeler de véritables flibustiers ? Il faut bien que cet esprit d'acquisition gratuite soit bien enraciné en nous pour que, malgré tant d'avertissements, tant de personnes se laissent encore berner.

Pour éviter ces abus, n'accordez votre confiance qu'à des Maisons sérieuses, dont le passé répond du présent et de l'avenir. *U.*

Fête cantonale de chant à Sierre, *les 30 et 31 mai 1931.* — La fête de chant s'annonce comme une manifestation triomphale. De tout le pays, les chanteurs accourront à Sierre pour y glorifier, dans une enthousiaste émulation, l'apogée du mois de mai. Sierre les recevra avec la magnificence qu'elle sait montrer en de telles circonstances.

Voici la liste des sociétés inscrites à ce jour qui participeront au concours. Il y aura en outre quelques sociétés invitées.

Division supérieure

Sion : Chorale Sédunoise, Viège : Maennerchor, Monthey : Orphéon.

Ire Division

Lens: Chœur d'hommes, Fully: Cécilia, Chalais: Espérance, Vouvry : Amitié, Collombey : Chœur d'hommes, Miège : l'Echo, Champéry : Rose des Alpes.

IIme Division

Venthône : Chœur d'hommes, Savièse : Cécilia, Grimisuat : La Valaisanne, Reveureulaz : Chorale. Montana-Village : Echo de la montagne, Bramois : Ste-Cécile, Sion : Maennerchor, Muraz - Sierre : Edelweiss, Vex : Ste-Cécile.

IIIme Division

Epinassey : La Thérésia, Bourg - St - Pierre : Chœur du Vélan.

Chœurs mixtes (Dames)

Vernayaz, Massongex, Saillon.

Chœurs mixtes (Enfants)

Lens, Sierre : Maîtrise.

Chœur mixte (enseignement secondaire)

St-Maurice : Chœur mixte du Collège.

Chant grégorien

Division supérieure

Sion : Séminaire, Vernamiège, Abbaye de St-Maurice.

Ire Division

Sierre : Maîtrise, Sion : Maîtrise, Savièse : Cécilia, Fully, Lens, Châteauneuf, Bourg-St-Pierre, Vernayaz. Bramois, Vex, Vouvry, Saillon, Massongex.

IIme Division

Nax, Bouveret, Arbaz.

Le Comité de Presse.

La Murithienne à Leytron. — La Murithienne tiendra une réunion à Leytron, le dimanche 3 mai 1931, avec le programme suivant : 7 h. 10 et 7 h. 47 Arrivée des trains à Riddes. 8 h. 15 Messe à l'église de Leytron.

Communications scientifiques :

Dr. B. Galli-Valerio : La larve de l'hypoderme du bovin (varon). — I. Mariétan : Les glissements de terrains de Leytron.

10 h. 30 Départ pour les villages de Produit et Montagnon.

12 h. 30 Pique-nique (chacun est prié d'apporter ses provisions).

14 h. Visite de la partie supérieure du glissement, montée aux mayens d'Ovronnaz et de Chamoson (1300 m.). Retour sur Chamoson pour les trains du soir.

La séance et l'excursion sont publiques. Tous ceux qui s'intéressent aux sciences naturelles sont cordialemelnt invités.

La question des zones et le Simplon. Qui eût pensé que le conflit des zones pût devenir un sujet d'inquiétude pour la ligne du Simplon ? Cela semble pourtant devoir être le cas.

Des informations arrivant de France laissent entrevoir que l'un des points sur lesquels les délégués français insisteront, lors de l'élaboration de la convention des zones, touchera une importante amélioration ferroviaire entre Paris et Bellegarde. Il s'agit de la section Dijon-St-Amour-Bellegarde, jusqu'ici de deuxième ordre mais qui, améliorée, peut devenir une voie de grand trafic international. C'est précisément ce que demandent plusieurs personnalités influentes de la Haute-Savoie.

Or, quiconque est au courant des questions ferroviaires comprend que la requête ci-dessus, dont le *Temps* vient de se faire l'écho, a incontestablement pour but d'acheminer sur la voie Dijon-Modane une partie du trafic réservé actuellement à la ligne Vallorbe-Simplon. Ce sera une façon détournée de concurrencer cette ligne, déjà handicapée, d'autre part, par une excellente correspondance Paris-Delle-Lœtschberg.

Ne nous faisons aucune illusion : le jour où la ligne Paris-Bellegarde-Modane présentera les avantages qu'on espère, ce sera un coup très dur pour le Simplon.

On sait que la voie St-Amour-Bellegarde a toujours eu les faveurs de nos voisins de la Savoie qui l'opposaient déjà au percement de la Faucille. Les Genevois se consoleront-ils de celle-ci en appuyant la revendication dont parle le *Temps*, qui raccourcirait d'une bonne heure le trajet Genève-Paris par Bellegarde ?

Nous croyons savoir que c'est là une éventualité « très possible » si, comme l'écrit le *Journal de Genève*, elle est complétée par des mesures qui fassent réellement de Genève la plaque tournante de la région.

La ligne Paris-Lausanne-Simplon ferait les frais de la combinaison, à moins que de justes protestations ne s'élèvent de toute la Suisse romande intéressée au Simplon, pour empêcher ce marché de dupes. Sous prétexte de liquider le différend des zones, il serait abusif, du côté français, de profiter de résoudre des questions totalement étrangères au débat. C'est le cas pour celle qui nous occupe.

Nous voulons croire que nos plénipotentiaires suisses sauront sauvegarder, en tout état de cause, la situation acquise par la ligne du Simplon.

Le colportage. — Pour lutter contre le colportage, la concurrence déloyale, la vente de produits de qualité médiocre, le peuple valaisan a adopté, en 1923, une loi sur l'exercice du commerce, de l'industrie et de l'activité professionnelle. Outre de nombreuses dispositions de surveillance et de réglementation, cette nouvelle loi prévoyait des taxes sensiblement élevées pour le colportage d'articles divers. On espérait ainsi protéger plus efficacement le commerce stable. Malgré cela, une recrudescence de colportage est constatée depuis trois ou quatre ans. Il faut en rechercher la cause dans la crise économique actuelle et le chômage.

Il a été délivré en Valais, en 1930, 672 patentes de colportage. Les taxes perçues se sont élevées à fr. 43,575. En 1929, il n'y avait eu que 582 patentes avec une recette correspondante de fr. 35,095.

Société cantonale d'Horticulture. — *(Comm.)* Les membres de la Société cantonale d'Horticulture sont convoqués en Assemblée générale, le dimanche 3 mai à 13 heures 30, à l'Hôtel de la Paix, à Sion.

Ordre du jour : 1. Protocole ; 2. Rapport présidentiel ; 3. Comptes 1930 ; 4. Nominations statutaires ; 5. Programme d'activité pour 1931 ; 6. Distribution des diplômes de membres honoraires aux sociétaires ayant 20 ans d'activité ; 7. Rapports sur les visites de cultures en 1930 ; 8. Apports sur le bureau ; 9. Divers.

Nous comptons, comme de coutume, sur la fidélité et le dévouement de nos chers sociétaires pour la réussite de cette assemblée.

Le Président : Dr H. Wuilloud. — *Le Secrétaire :* A. Veuthey.

Subventionnement à la reconstitution du vignoble. — *(Comm.)* Conformément à l'arrêté du 22 avril 1931, les inscriptions pour l'obtention du subside ayant trait à la reconstitution des vignes en plants américains résistant au phylloxéra doivent s'effectuer, jusqu'au 10 mai prochain, auprès du greffe communal. Celui-ci délivrera à cet effet les formulaires établis par le Département de l'Intérieur.

En outre, les intéressés sont priés de consulter l'arrêté sur la matière, publié au bulletin officiel du 24 avril.

Saxon. — *Mensurations cadastrales.* — Selon l'avis paru au dernier numéro du Bulletin officiel, les nouveaux plans cadastraux des propriétés se trouvant au coteau, sont déposés au greffe communal où tous les propriétaires intéressés peuvent en prendre connaissance les trois derniers jours de chaque semaine, l'après-midi, jusqu'au 30 mai prochain. Les réclamations éventuelles devront être inscrites sur un registre spécial pendant la durée du dépôt de ces plans.

St-Maurice. — *Accident.* — Vendredi, vers 16 heures, des ouvriers fournissaient de la pierre à un petit concasseur au moyen de wagonnets. A un contour, deux de ces derniers déraillèrent et le nommé Jean Mottet, un sourd-muet, eut la jambe droite coupée net à 20 cm. au-dessus du pied.

La maladie criblée du cerisier. — Peu de temps après la floraison apparaît sur les cerisiers et les griottiers une maladie cryptogamique qui, ces dernières années, a occasionné d'importants dégâts également en Valais. Il s'agit de la *maladie criblée* qui est causée par un champignon connu sous le nom de Clastérosporium. Le feuillage des arbres atteints se recouvre de nombreuses taches rondes et brunâtres. Plus tard, les feuilles se trouent. Les mêmes taches apparaissent sur les fruits. Comme les feuilles, ceux-ci tombent souvent prématurément.

Traitement : On peut lutter contre la maladie criblée lorsqu'on fait *à temps* des traitements à la bouillie bordelaise à 1 % ou à la bouillie sulfocalcique à 2 %.

Il est indiqué d'exécuter 2 traitements : le 1er immédiatement après la floraison, le 2me 8 jours plus tard. Les arbres doivent être traités à fond. Si on a affaire à de grands arbres, il suffira de sulfater la partie inférieure de la couronne

Les expériences faites l'an passé ont démontré que les arbres traités de cette façon sont indemnes de maladie criblée.

Station cantonale d'Entomologie appliquée, Châteauneuf. Dr Leuzinger.

Société du Gaz du Valais central. — Sous le nom de Société du gaz du Valais central vient de se constituer, sous la présidence de M. Joseph Kuntschen, avocat à Sion, au capital de 650.000 fr., représenté par 1300 actions au porteur de 500 fr., une société anonyme qui s'est donnée pour but l'achat et la distribution dans la région Sierre-Chippis-Montana, etc.. du gaz fabriqué par l'usine de Sion.

Harmonie Municipale de Martigny

Mercredi, tous les cuivres.

SUISSE

Pour l'agriculture suisse

Les directeurs cantonaux de l'agriculture se sont réunis au Palais fédéral, sous la présidence de M. le conseiller fédéral Schulthess, chef du Département fédéral de l'économie publique.

Les objets à l'ordre du jour étaient nombreux et importants et ont donné lieu à des échanges de vues fort intéressants.

Les subventions fédérales en faveur de l'élevage du cheval indigène ont fait l'objet d'un premier débat. La matière était réglée jusqu'à hier par des prescriptions vieilles de plus de 35 années.

La réglementation nouvelle, dont les grandes lignes ont été approuvées par la conférence, apporte les améliorations réclamées par l'expérience et par l'intérêt des éleveurs. Elle prévoit, entre autres choses, des primes pour poulains entiers et des subsides à l'hivernage des poulains et pouliches.

Le problème de la production du lait de qualité a également occupé les directeurs cantonaux de l'agriculture. Il s'agit là d'une question de première importance introduite aux Chambres fédérales par une intervention de M. Savoy. Cette intervention a fait l'objet d'une étude fouillée de la division de l'agriculture.

La réunion s'est déclarée d'accord en principe avec les mesures envisagées pour améliorer la qualité du lait de fabrication en particulier et, par conséquent, la qualité du fromage. Ces mesures sont, avant tout, les suivantes :

1. élaboration, mise au point et développement d'un système pratique d'inspection des étables et des fromageries ;

2. adjonction à l'ordonnance d'exécution de la loi sur les denrées alimentaires, de quelques dispositions supplémentaires propres à renforcer l'action des préposés au contrôle.

Les directeurs cantonaux de l'agriculture ont enfin approuvé le principe de la création, avec l'appui de la Confédération, ei dans les régions particulièrement indiquées, de stations d'élevage ovin.

La conférence a pris fin sur un exposé très complet du Dr Kaeppeli, chef de la division de l'agriculture, sur la question de la simplification des hordbook suisses.

Les certificats d'ascendance ont pris une telle importance qu'il est urgent de modifier le système actuel beaucoup trop compliqué. Certains abus constatés ces dernières années et les difficultés d'exportation de notre bétail, rendent la transformation indispensable.

La solution, qui n'a pas été discutée en détail, consisterait à confier la tâche aujourd'hui répartie entre les pouvoirs fédéraux, cantonaux et les organes des fédérations, aux seules fédérations, sous le contrôle de l'Etat.

Des études préliminaires, faites par la division de l'agriculture en collaboration avec la commission des fédérations suisses d'élevage, ont permis de trouver un terrain de discussion.

La conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture a été interrompue par un déjeuner au cours duquel M. le conseiller fédéral Schulthess et M. le conseiller d'Etat Troillet ont prononcé d'aimables paroles et pris congé des conseillers d'Etat Calame et Moser.

Les postes contre les chemins de fer

On nous écrit :

Dans la concurrence que les chemins de fer en général ont à supporter contre les transports automobiles, un élément nouveau tend à prendre une place des plus importantes. Il s'agit des courses organisées par les autocars postaux, qui se multiplient sans cesse, à des conditions exceptionnellement avantageuses, constituant pour les services privés d'excursions automobiles autant que pour les chemins de fer un redoutable adversaire.

Aussitôt qu'une route est ouverte pour relier la plaine à la montagne, les autocars postaux s'en emparent et organisent un service. Cela peut paraître avantageux pour la population. Ce l'est beaucoup moins pour les communes et les particuliers qui ont construit la route, souvent avec de gros sacrifices financiers, et qui entendent l'exploiter à leur profit. La Poste, elle, ne paie rien, ni pour la construction, ni pour l'entretien ; elle attend que tout soit terminé pour y envoyer ses cars et, conformément à la législation fédérale en matière de concession, pour y régner en maîtresse.

Le jour viendra où les garages particuliers et les Chemins de fer devront s'allier pour défendre leurs intérêts, déjà sérieusement compromis.

Ce qu'il y a de curieux dans ce développement toujours plus intense des courses postales officielles, c'est qu'il est souvent en contradiction avec le point de vue du Dépt fédéral des Chemins de fer qui, on le sait, gère aussi ces services postaux. On a vu des concessions pour autocars refusées par le service des chemins de fer et cependant accordées par le Conseil fédéral sur le préavis favorable du service des postes. Il y a là une anomalie incompréhensible.

La question du chemin de fer des Schöllenen est une preuve nouvelle de ce dualisme regrettable. Le Conseil fédéral a accordé à la Compagnie une concession pour l'établissement, à grands frais, de cette ligne qui relie si pittoresquement Goeschenen à Andermatt. Etant électrifiée, cette ligne utilise de la force du pays. Elle rend les plus grands services aux touristes et à la population. Le Département fédéral des Chemins de fer a grand intérêt, au triple point de vue économique, touristique et militaire, à lui accorder son appui.

Les Postes ne s'embarrassent pas de ces scrupules. Elles demandent à pouvoir concurrencer la ligne avec leurs autocars. Il est bien entendu que, pendant la mauvaise saison, elles remiseront leurs cars, et le chemin de fer se débrouillera comme il pourra. Il n'aura probablement qu'une ressource, celle d'arrêter son exploitation.

Qu'auront gagné les Postes ? Et qu'aura gagné le Département fédéral des chemins de fer, dont dépendent aussi les postes ?

Le moment n'est-il pas venu de laisser à chacun sa petite place au soleil, aux cars privés leurs excursions, aux cars postaux leurs courses déjà nombreuses et aux chemins de fer leur rôle si utile, pour la collectivité, en toute saison.

Rerum novarum

Les délégués des organisations chrétiennes-sociales se sont réunis dimanche, pour commémorer le 40me anniversaire de l'encyclique *Rerum novarum* que le pape Léon XIII publia en 1891.

Autour du postulat Rochaix

Des citoyens viennent de constituer à Genève un comité ayant pour mission, en dehors de toute préoccupation politique ou religieuse, de soutenir par voie de pétition aux autorités fédérales, le postulat de M. le conseiller national Rochaix, que les Chambres fédérales auront à discuter au cours de la session de juin. Les signataires de cette pétition, dont les listes circulent déjà un peu partout en Suisse, présentent en ces termes leur demande :

Pétition aux hautes autorités fédérales.

Les soussignés, citoyens et citoyennes suisses, sans distinction de parti ou de confession,

estimant que la conférence du désarmement de 1932 constitue un des plus nobles efforts, et pour notre époque le plus urgent, que les peuples peuvent tenter pour une compréhension plus sage et plus saine de leurs intérêts vitaux ;

considérant d'autre part que la Suisse a toujours accueilli et favorisé, au cours de son histoire, les idées généreuses et de haute inspiration ;

considérant qu'il est conforme à ses traditions que le peuple suisse symbolise par un geste son attachement à la cause de la paix ;

prient respectueusement et patriotiquement le Conseil fédéral et, par voie de conséquence, les Chambres fédérales, d'accepter le postulat présenté par M. le conseiller national Rochaix, en date du 20 février 1931, tendant à renoncer, pour l'année 1932, aux cours de répétition de landwehr et aux grandes manœuvres, en affectant une part de l'économie ainsi réalisée (plus de 3 millions de francs) à la préparation de la conférence internationale et l'autre part au fonds de l'assurance-vieillesse. »

Un nouveau gramophone

M. Scherly, à Vevey, que plusieurs inventions ont déjà fait connaître, vient d'imaginer et de construire un gramophone sans diaphragme ni bras acoustique.

L'aiguille, en parcourant le disque transmet ses vibrations à un haut-parleur de carton qui les amplifie avec une douceur et une fidélité peu habituelles.

Cet appareil, dont le brevet est déposé, est fabriqué à Vevey.

Le bétail de la Gruyère

Les opérations de taxation du bétail bovin dans le district de la Gruyère ont porté sur 18,347 pièces de bétail, valant 17,200,000 francs. La moyenne est ainsi de 934 fr. par pièce : l'année dernière, elle était de 883 francs.

L'industrie du tabac

On va construire, à Châtel-St-Denis, une fabrique de cigares qui occupera 200 ouvriers et ouvrières. Cette fabrique dépendra de l'industrie du tabac de Vevey.

Le quai de Montreux

La Société de développement de Montreux et environs, disposant de 5000 mètres cubes de déblais fournis par les C. F. F., a proposé aux communes du cercle de Montreux et à celle de Villeneuve, la construction d'un quai prolongeant de Grandchamp à Montreux-Plage, le quai déjà construit jusqu'après le château de Chillon. Ce quai aurait une longueur de 500 mètres et une largeur de 3 mètres. Il est devisé 33,000 fr.

Le Conseil communal de Villeneuve a voté le subside.

Société suisse des commerçants

L'Union romande de la Société suisse des commerçants a tenu, dimanche 26 courant, sa quatorzième assemblée annuelle à Genève, sous la présidence de M. F. Vulliamy (Montreux). 40 délégués, représentant 20 sections et 4600 membres, assistaient à cette réunion. A l'issue d'un exposé ayant trait à l'ordonnance d'exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle, les participants, considérant que la Société suisse des commerçants fut l'instigatrice de l'enseignement commercial complémentaire et qu'elle n'a cessé de travailler à son développement, ont exprimé le ferme espoir que la législation fédérale consacrera ses efforts.

L'assemblée a décidé, entre autres, de publier une modeste revue mensuelle à l'intention de la jeunesse commerçante, d'organiser un cours de vacances destiné aux professeurs de comptabilité et d'arithmétique commerciale et d'inviter le Comité central à modifier le règlement de la caisse de chômage de l'association dont l'utilité est vivement appréciée dans la période de dépression économique que nous traversons.

Les élections neuchâteloises

Les élections au Grand Conseil donnent les résultats suivants : sont élus 27 radicaux (au lieu de 28) 23 libéraux (21), 11 progressistes nationaux (16), 43 socialistes (39).

Les socialistes sont en avance à La Chaux-de-Fonds et au Locle. Les libéraux doivent leurs gains à l'appui du « groupement démocratique populaire » (catholiques).

Les radicaux gagnent un siège à Boudry et en perdent un au Val-de-Travers et un au Val-de-Ruz.

Les partis bourgeois ont totalisé 15.258 listes et les socialistes 11.240. La participation au scrutin a été de 78 % environ des électeurs inscrits.

Le dernier impôt de guerre

Au milieu de 1930, on estimait à 288,85 millions de francs le rendement de l'impôt de guerre pour la troisième période de perception. Toutefois ces évaluations furent dépassées de 10 à 15 millions de francs, de telle sorte qu'on peut compter maintenant sur un rendement de 300 millions de francs. Pendant l'année dernière, il a été encaissé au total par les cantons, sous forme d'impôt de guerre pour la troisième période, 166,73 millions de francs. Ce montant élevé s'explique par le fait que de nombreux contribuables, pour bénéficier de l'escompte de 10 pour cent, ont versé leur dû en une seule fois.

Brillante victoire suisse

La dernière journée du concours hippique militaire international de Nice comprenait une importante épreuve : le Prix du ministère des affaires étrangères, dit Coupe des nations, se disputant par équipes de quatre cavaliers de même nationalité additionnant leurs points, en deux manches, le total désignant la nation victorieuse.

La lutte fut très âpre et l'équipe suisse triompha finalement de l'équipe roumaine après l'abandon du commandant Constantinesco, dont le cheval eut un accident. Voici les résultats :

1. Suisse, « Corona », capitaine Stoffel ; « Celerina », 1er-lieutenant Haecky ; « Secrétaire », 1er-lieutenant Dégailler ; 2. Roumanie ; 3. France ; 4. Espagne ; 5. Portugal. Viennent ensuite dans l'ordre : Italie, Pologne, Belgique et Irlande.

Le capitaine Martinez Hombre, de l'équipe espagnole, qui effectua le meilleur parcours, reçut une coupe spéciale.

L'affaire Steinegger

Devant le tribunal criminel d'Yverdon et le jury, a comparu lundi, comme prévenu d'une série d'abus de confiance, de complicité d'abus de confiance, de faux et d'usage de faux, Charles Steinegger, de Zofingue, ancien marchand d'automobiles, à Genève et fondateur du garage des Grands-Remparts, à Yverdon. Ce dernier fit, le 14 décembre 1929, une faillite retentissante avec 250 mille francs de découvert dû à sa mauvaise administration. Steinegger, qui avait fui en France, fut arrêté à Paris et extradé. Mis en observation à l'asile de Cery, on lui a reconnu une responsabilité diminuée.

La première journée a été remplie par la lecture de nombreuses pièces et expertises et par l'interrogatoire du prévenu.

Congrès de la Jeunesse libérale suisse

Le quatrième congrès de la Jeunesse libérale suisse se tiendra samedi et dimanche, 2 et 3 mai, à Flüelen. Il débutera samedi à 17 h. 45, à l'Hôtel Zum Stern par le rapport annuel de M. Lohner, président de l'Association suisse. Des conférences seront données sur divers sujets, suivies de discussion, entre autres sur les problèmes économiques, sur le chômage, sur la Suisse et les divers courants politiques actuels, etc.

Le sous-apparentement des listes

La commission du Conseil national chargée d'examiner le rapport du Conseil fédéral relatif à l'autorisation du sous-apparentement des listes, s'est réunie les 26 et 27 avril à Lucerne. Elle s'est prononcée, par 5 voix contre 4, en faveur de l'adoption de la proposition du Conseil fédéral autorisant le sous-apparentement des listes.

Cette affaire passera au Conseil national lors de la session de juin.

Syndicats neutres

A Zurich vient de se constituer la Fédération suisse des syndicats neutres. Un comité central a été désigné.

Nouvelles de l'étranger

Un million de titres volés

Le Parquet de la Seine vient de commettre M. Nicollet, juge d'instruction, pour suivre une importante affaire de vol de titres, effectué au préjudice d'une grande banque américaine, dont la filiale en France a son siège boulevard Haussmann, à Paris.

L'auteur du vol est un commis, employé à Paris, le Suisse Hermann Zemp, âgé de 40 ans environ, qui a pris la fuite le 3 mars.

Hermann Zemp, affecté au service des titres depuis un an et demi, avait acquis la confiance de ses chefs et pouvait facilement détourner des valeurs sans s'exposer à la découverte immédiate de ses détournements. Il profita de cette situation. Un million environ de bonnes valeurs, tel est le montant du vol commis par lui.

Plainte fut déposée. Cependant, l'indélicat employé avait déjà passé la frontière. Des recherches ont été faites en Suisse, particulièrement à Lucerne, où habite la famille de Zemp, mais elles sont demeurées infructueuses.

D'après certains renseignements, ce serait pour satisfaire sa passion pour les courses de chevaux que Zemp aurait commis ses importants détournements.

En Espagne

La municipalité de Valence a décidé de faire transporter à Valence la dépouille du romancier Blasco Ibanez qui a été inhumé à Menton, où il s'était exilé.

L'hymne républicain espagnol

Les journées des 14 et 15 avril se sont écoulées au son de la *Marseillaise*. L'Espagne, pas plus sous la monarchie que sous la république n'avait d'hymne national. Jusqu'à présent, la marche royale ne comportait pas de paroles. Aujourd'hui, l'Espagne a un hymne. Les paroles en sont dues au poète Manuel Machado et la musique à maître Oscar Epla. Dimanche après-midi, à l'Athénée, la musique royale des hallebardiers, devenue la Fanfare républicaine a interprété pour la première fois l'hymne de la république.

Çà et là

— Pendant une fête militaire à Drama (Grèce), dimanche après-midi, la foule, rompant le barrage, s'est précipitée pour voir atterrir un avion. Malgré les efforts du pilote, deux jeunes spectateurs ont été atteints et tués par l'hélice.

Un saut qui coûte cher. — Un spectateur qui suivait le match de football Fribourg-Fleurier, ayant voulu pénétrer sur le terrain à la manière des resquilleurs, sauta par-dessus l'enclos si malencontreusement qu'il se cassa le pied droit. Il fut immédiatement soigné par le Dr Niquille et transporté à l'Hôpital cantonal.

Les monstres marins. — Alors qu'un plongeur travaillait au fond de l'eau, pour le compte de l'administration du port de Palma (îles Baléares) il a été attaqué par un poisson de forte taille, appelé manta. Le plongeur a déclaré avoir soutenu une lutte terrible au fond de l'eau. Il a pu à un moment sortir son couteau qu'il portait à sa ceinture et tuer le monstre. Le manta a été sorti de l'eau par les ouvriers du port. Une grande foule est venue le contempler.

Le drapeau espagnol. — Le gouvernement vient de prendre un décret rendant officielle et définitive la disposition des couleurs du drapeau espagnol : trois bandes partant de la hampe et de haut en bas : rouge - jaune - violet.

Une collision au métro. — Lundi soir, à Paris, une rame du métro arrivant à l'entrée de la station de la Bastille, direction Vincennes, a été heurtée par la rame suivante. Deux voitures ont été endommagées. Quatre-vingt voyageurs environ ont été blessés.

La stérilisation aux Etats-Unis. — Le gouverneur William H. Murray vient de signer la loi autorisant l'Etat à faire stériliser médicalement les criminels récidivistes et les aliénés incurables.

Les hommes de moins de 67 ans et les femmes de moins de 47 ans sont justiciables de cette loi, dont la mise en vigueur, dans l'ordre administratif et judiciaire, est confiée à un comité composé de directeurs d'hôpitaux, de directeurs de prisons et de médecins légistes.

En signant cette loi, le gouverneur de l'Oklahoma est le premier magistrat du monde qui ait décidé la mise en pratique d'une méthode qui a fait l'objet d'ardentes discussions durant de longues années, parmi tous les criminologistes.

Ce sont les médecins des prisons qui ont préconisé la mesure en demandant, il y a quelques années, qu'il leur soit permis de stériliser les criminels condamnés à perpétuité.

Bérenguer en prison. — En Espagne, un ordre d'emprisonnement a été délivré contre le général Berenguer.

LES SPORTS

Un fâcheux précédent

Sous ce titre, M. Albert Vaucher, dans le *Pro Sport*, écrit ce qui suit au sujet du conflit qui divise le F.C. Monthey et le Comité de Football.

« Nous apprenons que le F. C. Monthey refuse de payer l'amende de 500 francs à laquelle il a été condamné. Fort de son droit, le F. C. Monthey se retranche avec beaucoup de malice derrière un précédent. En effet, celui-ci a en mains la déclaration écrite du président du F. C. Chaux-de-Fonds que ce dernier n'a jamais payé l'amende de 1000 francs que le Comité de Football lui a infligée. Il n'en faut pas plus pour que le F. C. Monthey tienne ce raisonnement qui est à la portée de chacun et que tout autre que lui ferait à sa place : Le Comité de Football ne peut pas se montrer plus sévère à notre endroit qu'il l'a été à l'égard du F. C. Chaux-de-Fonds. Il entend, et personne ne peut lui en vouloir, que la justice soit égale pour tous.

Mais où les choses se gâtent, c'est que le Comité de Football vient de boycotter le F. C. Monthey, et de ce fait le match qui devait avoir lieu hier entre la première équipe de ce dernier et le Cantonal de Neuchâtel a été supprimé. Le Comité de Football, pour éviter toute récrimination d'un autre club qui aurait pu être lésé du fait de ce boycott, a essayé d'user d'un truc qui ne lui a pas réussi. Avant de rendre ce boycott effectif, il a demandé, au cours de la semaine dernière, au Lausanne-Sports de jouer hier contre Monthey le dernier match de championnat que celui-ci devait disputer ailleurs que sur son terrain. Mais le Lausanne a refusé de lui rendre ce service, estimant non sans raison, qu'un match contre Monthey présentait un intérêt réduit du fait que ce dernier venait de jouer huit jours auparavant à Lausanne. La manœuvre était habile. Ce match ayant eu lieu, le Monthey aurait été seul lésé, puisque les deux dernières rencontres qu'il aurait dû jouer devaient être disputées sur son terrain.

Pour remplacer le match Monthey-Cantonal, le Comité de Football a donné à Cantonal l'ordre d'aller jouer à Fribourg. Les Fribourgeois ont refusé.

Les choses en sont là. Il faut s'attendre à ce que ni le Comité de Football, ni le F. C. Monthey ne voudront s'avouer vaincus. Reste à voir lequel des deux gagnera la dernière manche. En attendant, on peut dire que cette dernière affaire n'est pas faite pour accroître le prestige du Comité de Football, et qu'il éprouvera quelque difficulté à faire respecter sa décision.

Monsieur et Madame Marius CARRUPT-MICHELLOD et famille, à Leytron, profondément touchés des nombreuses marques de sympathie reçues à l'occasion de leur cruelle épreuve, remercient sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur deuil.

Le Bureau de Placement MAGNIN, Martigny

cherche pour de suite ; **urgent**

1 chef de rang ;
1 portier débutant pour le plein-pied (jeune garçon) ;
1 femme de chambre pour les employés ;
1 cafetier, ayant déjà travaillé comme tel ;
2 filles d'office ;
1 passe-platier ;
3 filles de cuisine ;
1 2me laveuse pour le linge des clients ;
1 fille de calandre ;
1 2me boulanger ;
1 jeune gouvernante d'économat, ayant déjà occupé place analogue ;
1 1re fille de cuisine, cuisinière pour les employés.

AVIS

J'ai l'avantage d'informer mon honorable clientèle que je remets à partir du 1er mai prochain **L'Hôtel du Soleil, à Sion,** à

MM. Rossier Frères

Je la remercie de la confiance qu'elle m'a toujours témoignée et la prie de la reporter sur mes successeurs.

Mme Vve Eschbach.

Nous référant à l'avis ci-dessus, nous avons l'honneur de porter à la connaissance de la clientèle de l'Hôtel du Soleil, à nos amis et connaissances, ainsi qu'au public en général, que nous reprenons à notre compte

L'Hôtel du Soleil, à Sion

Par une cuisine soignée et des vins de choix nous nous efforcerons dès le 1er mai de justifier la confiance dont nos clients voudront bien nous honorer.

Martin Rossier.
Henri Rossier.

Blocs

11 sur 18 cm.

de 100 feuilles perforées

papier blanc **35** ct.
papier ligné **35** ct.
papier quadrillé **40** ct.

Rabais par quantité

Imprimerie Nouvelle, Martigny
A. MONTFORT

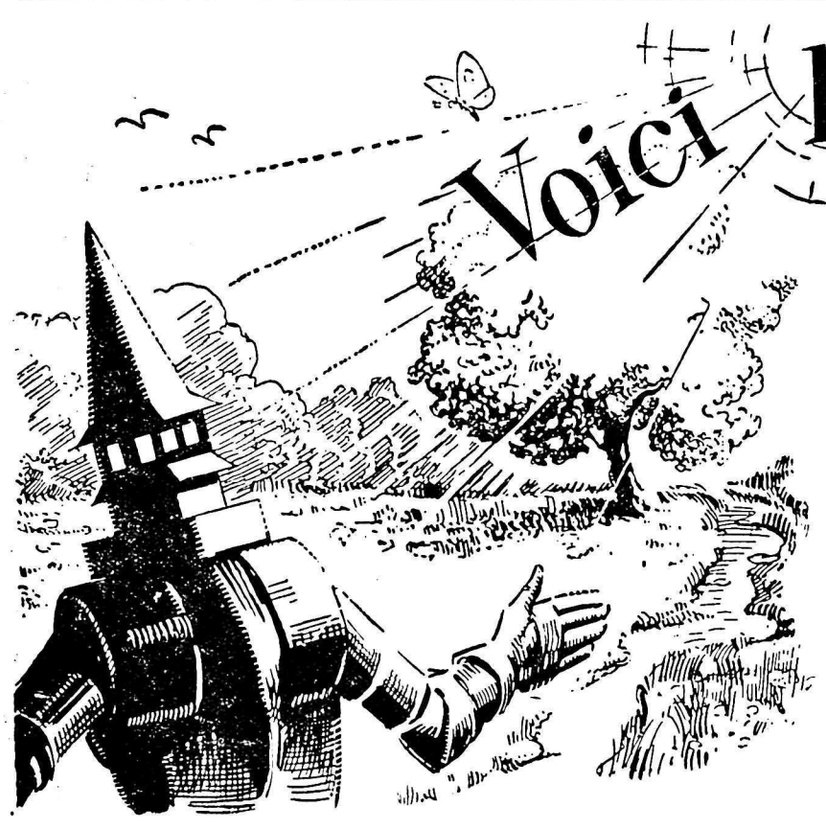

Voici le printemps joli . . .

mais aussi le dangereux printemps... Les rigueurs de l'hiver et la lutte contre les germes de maladies ont épuisé nos réserves de forces, le corps a besoin d'être remonté, reconstitué pour supporter sans accroc la transition de l'hiver au printemps. C'est une période de transformation nécessaire pour expulser du corps les scories accumulées durant l'hiver. Le Biomalt vous y aidera car il agit doublement: l'orge malté pur forme le sang et les muscles, la glycérine et les phosphates de chaux nourrissent le cerveau et les nerfs. Et, détail capital: 15 minutes déjà après son absorption, le Biomalt passe dans le sang, prodiguant au tissu cellulaire, au sang et aux nerfs ses substances reconstituantes nécessaires et cela sans aucune surcharge pour l'appareil digestif; en effet, le Biomalt ne contient pas de cacao; il n'est donc pas constipant; il est même plutôt légèrement laxatif. Puisque l'expérience a démontré qu'au printemps une cure de Biomalt est particulièrement favorable, commencez-là dès aujourd'hui. Vous aimerez le Biomalt; sa forme liquide, toujours prête à l'emploi, vous plaira.

Le Biomalt en boîte de 600 grammes Fr. 3.50.
Le Biomalt en boîte de 300 grammes Fr. 2.–

Les personnes âgées

devraient songer, au printemps, à abaisser leur tension artérielle, car il ne s'agit pas de plaisanter avec l'artériosclérose. **L'Artérosan,** produit végétal à base d'ail et de gui, a fait ses preuves: il diminue la pression artérielle, fortifie les vaisseaux sanguins et le cœur. Les autorités médicales le recommandent chaudement. Consultez votre médecin, ou bien, demandez un échantillon gratuit d'Artérosan dans n'importe quelle pharmacie ou directement à la Fabrique GALACTINA, BELP-BERNE.

Remise de commerce

A remettre à Monthey **magasin d'épicerie** bien achalandé, excellente situation. Appartement dans la maison.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Etude CRITTIN & de TORRENTÉ, avocats et notaire, Martigny.

12 bons maçons

sont demandés pour glaçage de tunnel à Sublin s. Bex.

S'adresser au Bureau de l'**Entreprise Muller & Dionisotti, Bex.**

Tirs à Balles

Par suite de la neige persistante, l'avis des tirs du bataillon d'infanterie de montagne 12 est modifié comme il suit :

Les 29 et 30 avril, les 1, 2, 4, 5, 6 mai, de 6 h. 30 du matin à 5 h. du soir :

de la sortie nord-ouest de Champex en direction des pentes de Manodey ;

de la route Orsières-Somlaproz et de la sortie sud d'Orsières en direction de la Forêt de Montaluay et de Bourattay ;

de la sortie sud de Praz-de-Fort en direction de la coupure de Saleinaz ;

Le terrain dangereux sera gardé par des sentinelles ; le public est prié de se conformer à leurs indications.

Un drapeau blanc signifie que le tir est ouvert.

Un drapeau rouge signifie que le tir est momentanément arrêté.

Le Cdt ad intérim du Bat. I. Mont. 12 :

Major E. M. G. MONTFORT.

Société Suisse d'Assurance contre la Grêle

Les assurés de l'année dernière qui n'ont pas dénoncé leur contrat de sociétaire, aux termes de l'art. 8 des statuts, sont invités à renouveler leurs assurances dans le délai prescrit par l'art. 27 des conditions.

Les sociétaires sont rendus attentifs en outre que la Garantie de la Société stipulée par l'art. 16 des conditions, pour des dommages pouvant survenir au printemps, avant la conclusion de la nouvelle assurance, et qui s'étend à toutes les cultures à l'exception des fruits, des betteraves, carottes fourragères et betteraves à sucre, est limitée à l'époque précédant le 21 mai.

Suivant alinéa 7 du dit art. 18, tous les dommages survenant après le 20 mai ne sont par conséquent indemnisés que si à l'époque où la chute de grêle a eu lieu, la nouvelle assurance était déjà en vigueur, en vertu de l'art. 18.

Société Suisse d'Assurance contre la Grêle.

Le Directeur : **E. LUTZ.**

Festivals

GRAND CHOIX DE

Cornes d'abondance

pour sociétés de musique et autres.

Prix sans concurrence.

Bijouterie H. MORET, Martigny

ON DEMANDE

Jeune FILLE

de 16 à 20 ans, propre et active, pour aider au ménage, chez Mme Henri Ruchet, entrepreneur, Villars s. Ollon.

ON CHERCHE

Bonne à tout faire

Entrée à la fin mai

S'adresser au Café-Rest. de Martigny.

Jeune FILLE

sachant un peu cuire est demandée pour aider au ménage.

Café de la Gare, Bex, M. Luthy-Fournier.

A vendre ou échanger

contre voiture 8 à 10 H. P.

Oldsmobile

15 H. P., mod. 29, cond. int. 5 places, état de neuf. Housses, pare-clous, chaînes à neige, accessoires.

Ecrire case ville 7419, Lausanne. Téléphone 29.756.

Occasion

A vendre, pour cause de l'agrandissement de la maison du Café du Grand-Quai, Martigny, **écurie complète** pour 4 vaches et 2 chevaux, **bassin ciment, planelles.**

S'adresser au Café du Grand-Quai, Martigny.

Saucisses ménage

mi-porc, fr. 2.-- le kg.

demi-port payé

Boucherie Beeri, Martigny

Motos et Cyclecars B.S.A.

la meilleure marque anglaise

Renseignements et conditions par

Mailler frères, repr., Fully

A LOUER

Chambre meublée

S'adresser à Paul Sauthier, Rue de la Dranse, Martigny.

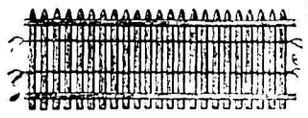

Voici le moment venu où vous aurez besoin de

CLOTURES

Vous serez toujours bien servi en passant vos commandes à la

Fabrique de clôtures

Cherix Frères, Bex

Prix courant et devis gratuits

Bon marché ! Bon marché !

Fromage gras Emmenthal

Envois de 5 kg., le kg. fr. 2.80
» 10 kg. » 2.70
» 15 kg. » 2.60
(marchandise non avariée)

Se recommande :

Jos. Wolf, Coire

Exp. de fromages - Tél. 6.36

La participation annuelle aux bénéfices

accordés sur les assurances avec examen médical correspond, pour la première année de participation à une réduction de

16-17% de la prime

„VITA“

Compagnie d'assurances sur la Vie, à Zurich

„ZURICH“

Compagnie générale d'Assurances contre les Accidents et la Responsabilité civile

Assurances individuelles
Responsabilité civile — Auto
Casco — Collectivité — Vol

Agence générale pour le Valais :

C. AYMON et A. de RIVAZ, SION

Inspecteur pour le Bas-Valais : **René Besse, Martigny-Ville**
Centre : **Ernest Bovier, St-Léonard**

Appareils les plus modernes, munis des derniers perfectionnements

Radios et Gramophones combinés

RADIO

Exclusivement les bonnes marques

H. HALLENBARTER, SION

MARTIGNY-VILLE, Place Centrale

Chaussures de montagne

cuir chromé, noir, ferrage rivé comme cliché 23.80

en empeigne, ferrage rivé sans couture derrière . . 23.80

Franco contre remboursement
Echange libre. Demandez notre catalogue illustré gratis.

Expédition de Chaussures

J. Kurth, Genève

ATTENTION !

Cherchez-vous un

Café-Restaurant

Pension bourgeoise, Café, Hôtel, Villa, Fermes

toutes contenances, avec facilité de payement ? Adressez-vous à A. VOUILLOZ, Café du Chasseur, Bex. Téléphone 46.

A louer à Martigny-Gare

2 à 3 garages

à partir du 1er mai. S'adresser à A. CONFORTI, entrepreneur, Martigny

A LOUER

aux environs de **Monthey** une

campagne

pour environ 5 pièces de bétail, comprenant prés et champs ensemencés, le tout en plein rapport, ainsi que

maison d'habitation
grange et écurie

S'adresser sous 2256 à Orell Fussli-Annonces, Martigny.

Escargots coureurs

Je suis acheteur

Faire offres par écrit sous P 2686 S Publicitas, Sion.

N'hésitez pas

à demander une offre à ***„SIMPLON RADIO“ BRIGUE.***

Vous avez l'intention d'acheter un poste de T. S. F. Renseignez-vous d'abord pour que vous soyez bien servis. Je fournis des appareils de toutes marques principalement : ***MENDE, IMPERIAL, TELEFUNKEN et PHILCO***

Maison spécialisée pour installations d'amplificateurs de puissance pour grandes salles et hôtels. Combinaisons Phonoradio „Simplon“ à partir de fr. 700,--

„SIMPLON RADIO“ Charles Tichelli, Brigue

Arrivage de jeunes

Chevaux, Poneys et Anes

ainsi qu'un convoi de

Mulets

pour la semaine prochaine, à des prix avantageux.

Ed. Roh, Granges, tél. 5

Ecuries à Sion : Garage Valaisan

POURQUOI ?

porter des vêtements sales et défraîchis alors que, pour une somme minime, ceux-ci peuvent être remis à neuf par nos procédés de lavage chimique ou de teinture.

Prix du complet, nettoyé, (3 pièces) **Fr. 8.-- à 9.--**
» teint » **Fr. 14.-- à 15.--**

Demandez conseils, renseignements et prix-courant gratis

Teinturerie Rochat S. A.

Av. de la Harpe 24-26 **LAUSANNE**

Vente, échange, achat

Tous genres d'articles neufs et d'occasion

Salle à manger, chambres à coucher, lits bois et fer, armoires, bureaux, lavabos, commodes, buffets de cuisine, table, glaces, tableaux, chaises, canapés, machines à coudre, fourneaux de chambre et cuisine

Magasin du Lion d'Or, Martigny-Ville, Emile Pouget.

L'agence de PUBLICITÉ

Orell Füssli-Annonces

MARTIGNY
Avenue de la Gare
Téléphone 2.52

se charge de l'insertion des annonces dans

TOUS LES JOURNAUX

cela sans aucune majoration de prix

A VENDRE

MOTO

moteur Japp 250 cm., marche parfaite, à bas prix.

S'adresser à Cie SINGER, Martigny-Ville.

A LOUER

pour date à convenir

Appartement

bien ensoleillé

S'adresser sous 2289 à Orell Fussli-Annonces, Martigny, qui renseignera.

Saucissons

à manger cru, ½ porc, à fr. **3.--** le kg., ½ port payé.

Boucherie Chevaline, Martigny, tél. 278.

A VENDRE

à prix avantageux

Camion 2 tonnes

Rochet Schneider

en parfait état

S'adresser à G. SPAGNOLI, MARTIGNY.

IMPRESSIONS SOIGNEES

en tous genres

pr le Commerce et l'Industrie

IMPRIMERIE NOUVELLE

MARTIGNY Téléph. 119

Toutes **Fournitures** pour **Bureaux et Ecoles**

FEUILLETON DU « CONFEDERE » 1

MARIAGE de RAISON

par

GUY CHANTEPLEURE

Aime celui qui t'aime et sois heureuse en lui.
V. HUGO.

C'est un petit salon bien parisien, bien moderne dans son élégante bizarrerie. Tous les styles, toutes les teintes se touchent sans se heurter dans ce désordre habile où les plantes de serres jettent ça et là leur note un peu crue, et où la chatoyante polychromie des tapis d'Orient s'harmonise au flou pâle des étoffes anciennes, tandis que, du haut de son chevalet drapé, un Pierrot de Flameng rit à la Vénus grecque qui ne s'en étonne pas.

Léa est assise près de la fenêtre ; le soleil printanier, qui filtre au travers des vitraux, danse en lueurs roses sur ses cheveux blonds ; dans un cornet de cristal, à côté d'elle, de grandes branches de lilas penchent leurs feuilles alanguies. Elle tient à la main une broderie, mais elle ne travaille pas ; les yeux vagues, la bouche souriante, elle rêve.

A quoi rêve-t-elle ?... A quoi rêvent les jeunes filles !... Oh ! Musset, pardonnez-lui ! Elle a seize ans, elle est aimée, et ce sont des chiffons, des bagatelles qui lui occupent l'esprit ! Ce bouquet qu'elle contemple d'un regard tranquille, c'est l'envoi quotidien de son fiancé, et le parfum des fleurs n'apporte à son jeune cerveau que le souvenir banal des visites qu'elle a faites et des félicitations qu'elle a reçues à l'occasion de son mariage !

Il lui passe devant les yeux des nuages de dentelle, enrubannés de rose... Son trousseau est ravissant : Doucet s'est surpassé. Elle pense à la corbeille... des diamants, son ambition ! Et du renard bleu... quelle joie ! Puis elle récapitule le contenu des paquets de toutes formes et de toutes dimensions qu'on apporte sans cesse à l'hôtel depuis huit jours. L'a-t-on gâtée cette Léa ! Ah ! c'est amusant de se marier ! Et, la mine triomphante, elle se redit pour la centième fois ce programme qui l'enchante : « Je sortirai seule, j'irai dans les petits théâtres et je lirai Marcel Prévost ! »

Elle est si jeune, la mignonne ! La longue natte qui tombe en frisant jusqu'à sa taille gracile, ses yeux bleus qui s'ouvrent à tout propos dans un étonnement naïf, ses mouvements pressés, sa démarche voltigeante lui donnent encore un peu l'air d'une petite fille.

Quand son père et sa mère ont prononcé pour la première fois le mot magique de mariage, quand ils lui ont parlé de Jean Reignal qu'elle connaissait à peine, elle a rougi beaucoup, mais elle a dit « oui » sans hésiter. Certes, elle n'eût point agréé si vite un mari laid ou maussade ou inintelligent ; il n'avait fallu qu'une seconde à ses bons yeux de jeune fille pour voir que M. Reignal était aimable, distingué, sympathique. Puis on avait causé. Les gestes, le langage du jeune homme portaient ce caractère de pondération et de sobriété qui marque très généralement une supériorité intellectuelle incontestée ; ses yeux étaient de ceux qui plaisent aux femmes par un regard profond, à la fois dominateur et très doux... pour tout dire, il réalisait à peu près « l'idéal » de Léa et de ses petites amies, cet idéal dont on avait tant jasé en visite et en promenade, au bal et au cours ! N'est-il pas délicieusement flatteur d'inspirer une passion à un homme de trente ans, « à un homme sérieux » ? Et c'est au bal, par hasard, que Jean a rencontré Léa ; il s'est épris d'elle au premier sourire qu'elle a daigné lui adresser. Aussi est-elle fière, très fière de son roman. Le coup de foudre, songez donc ?

Elle saute de joie, elle jette son ouvrage, elle court à la glace, s'y examine avec complaisance, pirouette et revient s'asseoir à l'abri d'un paravent peint de gros chrysanthèmes.

— Je dois être jolie, songe-t-elle gravement, en se mettant à dévider la soie d'un peloton sur une bobine — un ouvrage de petit chat qui n'empêche pas de rêver.

— Madame de Prébois trouve que j'ai l'air d'un Greuze... Et, mardi dernier, quand on a fait des tableaux vivants chez lady Smithson, on me voulait absolument pour représenter Titania... Une fée peinte par Greuze ! pas mal !... Quelle chance d'être blonde ; Jean déteste les brunes... Il est très beau, mon mari ! J'aime tant sa petite moustache !... Comme il m'aime ! Est-ce que je l'aime, moi ?... Mon Dieu, je n'en sais rien,,, Je suis contente d'être aimée, voilà... Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'adorer son mari pour être heureuse... Ah ! pourquoi toutes les jeunes filles ne rencontrent-elles pas des jeunes gens charmants qui les épousent ? Pourquoi le bonheur n'est-il pas donné à toutes celles qui le mériteraient ?

Tandis que Léa se pose anxieusement cette question, une moue rapproche ses sourcils et elle pense à sa cousine Jacqueline de Mayran, qui a vingt ans, qui est belle, parfaite et qui veut entrer au couvent.

Pauvre Jacqueline ! Elle est orpheline, et a pour tutrice une vieille tante ennuyeuse qui lui apprend à tricoter et lui fait lire Condillac ; certes, il y a là de quoi vous dégoûter du monde ! Mademoiselle de Mayran ne va au bal que lorsqu'on la confie à la mère de Léa et c'est très rare ; il est vrai qu'elle ne s'amuse guère au bal. Les danseurs l'ont surnommée Sainte-Jacqueline, tant elle a passé froide et sereine, dans ces grands salons pleins de lumière où le plaisir l'invitait.

Le couvent ! Tel est son rêve à elle. A ce seul mot, Léa frissonne. Le couvent ! Ne jamais rire, ne jamais valser, ne jamais se marier ! Et puis, il y a des pénitences... et puis, l'uniforme enlaidit. Ah ! combien Léa préfère à la cornette, le voile qui l'enveloppera dans trois jours, quand Jean la conduira à l'autel ! Pauvre Jacqueline !

Et Léa dévide toujours. Le peloton fait des bonds extravagants sur le tapis, la bobine grossit à vue d'œil. Puis, tout à coup, le fil de soie glisse sans résistance dans la main de la jeune fille, et il ne reste plus à terre qu'une carte pliée en quatre. Une carte de correspondance, bleue avec un chiffre au coin.

— Tiens ! l'écriture de madame de Prébois.

Et ce nom évoque encore toute une envolée de souvenirs.

— Madame de Prébois ? mais elle était au fameux bal. N'est-ce pas elle qui nous a présenté Jean ? Oui, oui, je me rappelle. Elle avait une robe de velours vert... Moi, j'étais en blanc, Jacqueline en rose. Et maman disait d'un air fier en nous admirant : « J'ai deux filles ce soir ».

Léa a ramassé distraitement la carte, elle la regarde et... Jean Reignal ! Oui, c'est le nom de son fiancé qu'elle aperçoit au milieu des pattes de mouche de madame de Prébois. Lentement, elle déploie le billet et elle se demande si elle va lire. Elle est émue, anxieuse... pourquoi ?

Et pourquoi ce tremblement qui lui agite les doigts, pourquoi cette angoisse qui lui serre le cœur ?

Que peut-elle bien dire de Jean, madame de Prébois ?

Allons, un peu de courage... C'est absurde d'avoir peur ainsi. Elle n'a pas la mine bien méchante cette carte satinée !

(à suivre)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, éditeurs, à Paris.